

DEFINITIONS & FONDEMENTS

DÉFINITION DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE (CIC)

« Est l'ensemble des dispositifs **organisés, formalisés et permanents** choisis par l'encadrement, **mis en œuvre par l'ensemble des acteurs** pour maîtriser le fonctionnement des activités financières de l'Etat et donner une **assurance raisonnable** de la qualité des comptes c'est-à-dire de leur fidélité à la réalité économique, patrimoniale et financière. »

DGFIP, rapport sur le CIC, 2010

LE CHAMP DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

« A pour objet la maîtrise des risques afférents à la qualité des comptes **depuis le fait générateur jusqu'à son dénouement comptable** »

Futur décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

L'article 47-2 de la Constitution

« [...] les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière. »

Le décret n° 2011-775 du 28 juin (2011)

« Dans chaque ministère, un dispositif de contrôle et d'audit internes [...] visant à assurer la maîtrise des risques liés à la gestion des politiques publiques dont ces services ont la charge, est mis en œuvre. Le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents décidés par chaque ministre, mis en œuvre par les responsables de tous les niveaux, sous la coordination du secrétaire général du département ministériel, qui visent à maîtriser les risques liés à la réalisation des objectifs de chaque ministère [...] »

L'audit interne est une activité exercée de manière indépendante et objective qui donne à chaque ministre une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour l'améliorer. L'audit interne s'assure ainsi que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces »

DEMARCHE GENERALE DE MISE EN OEUVRE

La démarche de conception d'un dispositif de contrôle interne comptable est identique quel que soit le processus abordé.



La première étape de la démarche consiste à identifier les processus clés puis à les **mettre à plat** pour en identifier et séquencer les opérations. Le CIC **ne se limite pas aux comptables mais doit intégrer l'ensemble du processus**, depuis son initiation jusqu'à sa traduction comptable.



Le recensement **des** risques s'appuie notamment sur les **référentiels existants** et la **connaissance professionnelle** des agents. La cotation des risques se fait toujours sur les deux critères **d'impact potentiel et la probabilité de réalisation**. Cette évaluation permet de hiérarchiser les risques, et de **prioriser les activités de maîtrise des risques clés**.



Les activités de maîtrise des risques (AMR) permettent de couvrir les risques **pré identifiés et hiérarchisés**. Elles peuvent prendre différentes formes (revue périodique, procédures, séparation des tâches, formation, action de sensibilisation...).



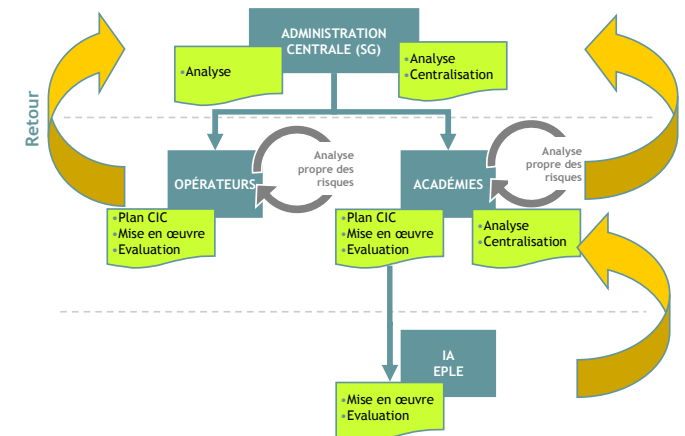
Le dispositif de CIC doit être **évalué périodiquement** afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif face aux risques identifiés. L'évaluation est réalisée selon **différentes techniques combinées** (suivi d'indicateurs de qualité, réalisations de tests ou d'audits...)

LE CIC AU MENJVA-MESR

LA GOUVERNANCE

Le contrôle interne comptable, par l'analyse transverse des processus qu'il implique, est un acte managérial. Il relève de la gouvernance de l'académie ou de l'opérateur. Au niveau ministériel, le CIC est piloté par un comité spécifique (comité de pilotage du programme Chorégie, au sein duquel siègent deux académies) qui rapporte au comité de contrôle interne créé auprès du secrétaire général des ministères.

L'ORGANISATION DU CIC AU MENJVA-MESR



LES OUTILS

Les Plan (annuels) d'Action Ministériel (PAM) :

- dressent un bilan des actions réalisées en matière de CIC au regard des engagements des PAM précédents et des observations de la Cour des comptes,
- actualisent la cartographie et la cotation des risques,
- présentent les actions à conduire pour répondre aux nouvelles priorités,
- sont présentés à la Cour des comptes lors du lancement des opérations de certification des comptes de l'Etat.

Les référentiels de CIC par processus

Sur l'intranet de la DAF sont mis à la disposition des responsables de service des référentiels de CIC par processus qui fournissent :

- Le logigramme du processus (ou des sous processus)
- Les risques identifiés et leur cotation au niveau national
- La liste des activités de maîtrise des risques, avec en particulier les **AMR clés**, à déployer en priorité.

QUESTIONS USUELLES

En tant que chef de service ou de responsable d'unité opérationnelle, suis-je concerné par le CIC ?

Oui : le contrôle interne comptable relève de la responsabilité de tous les encadrants, que ce soit pour le pilotage du CIC ou pour sa mise en œuvre.

Quel est le périmètre du CIC au MENJVA-MESR ?

Tous les acteurs des politiques publiques confiées aux ministères sont concernés par le CIC : les directions d'administration centrale, les services déconcentrés (rectorats et inspections académiques), les EPLE et les opérateurs (universités, établissements de recherche...).

Quels sont les bénéfices attendus de la mise en place du CIC ?

La mise en place de CIC doit permettre aux responsables de chaque niveau de disposer d'une vision sécurisée de la maîtrise des risques ayant une incidence comptable pesant sur les opérations dont il a la charge. Dans la durée, le CIC contribue à l'amélioration de la performance globale par une allocation plus efficace des moyens, la rationalisation des processus et l'amélioration du système d'information.

Quelle est la charge de travail associée au CIC ?

La mise en place de CIC ne génère pas de surcharge de travail importante : en général, les AMR existent, mais ne sont pas recensées ni documentées. Il s'agit surtout d'un investissement initial limité pour intégrer les AMR de manière pérenne et rigoureuse au travail quotidien.

Je souhaite développer le CIC dans mon service, par quoi dois-je commencer concrètement ?

Les ministères recommandent une démarche progressive s'appuyant sur les procédures et la documentation existante:

- contacter votre référent académique CIC,
- se renseigner sur les axes nationaux du CIC,
- disposer d'un inventaire des missions de la structure et des processus (cf. infra) associé en les classant par ordre de priorité,
- évaluer la maturité de la structure au regard du CIC sur les processus prioritaires (ou résultant des orientations nationales),
- déployer les « activités de maîtrise des risques » définies comme clés dans les référentiels de CIC par processus (disponible sur l'intranet de la DAF), sur un nombre limité de processus.

Comment trouver des informations sur le CIC ?

Les principales sources sont l'intranet de la DAF (<http://idaf.pleiade.education.fr/fichiers/pageframe.htm>), et le site de la performance publique (<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/>).

PERIMETRE COUVERT

Liste des processus répartis par cycle^① couverts par un référentiel CIC renouvelé^② (situation au 31 décembre 2011)

CYCLE	PROCESSUS	SOUS PROCESSUS
Charges	Rémunérations et cotisations sociales	EPP - Prise en charge agent
		EPP - Supplément familial de traitement
		EPP - Heures supplémentaires effectives
		EPP - Indemnités
		EPP - Absence de service fait (grève)
	Interventions	Bourses de l'enseignement scolaire
Transverse	-	Chorus - Fonctions transverses

La couverture du périmètre par rénovation des référentiels de CIC par processus est progressive. Le programme de 2012 visera à étendre le périmètre couvert conformément aux priorités résultant des PAM 2012 - 2014.

^① Au sens de la Cour des comptes. Pour obtenir le détail des cycles, se reporter au « référentiel de contrôle interne comptable interministériel » (p.11 et suivantes) accessible sur le site de la performance publique (<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/>)

^② 17 référentiels de CIC couvrant les domaines suivants sont par ailleurs accessibles sur l'intranet de la DAF (<http://idaf.pleiade.education.fr/fichiers/pageframe.htm>):

- Rémunérations administratifs (2007)
- Rémunérations enseignants 1er degré public (2007)
- Rémunérations enseignants 2nd degré public (2007)
- Rémunérations enseignants du supérieur (2007)
- Rémunérations - Gestion du chômage (2007)
- Rémunérations - Changement de résidence (2007)
- Subventions (2007)
- Achats sur marchés (2007)
- Déplacements (2007)
- Examens et concours (2007)
- Parc immobilier (2007)
- Bourses scolaires (2007)
- Externat (2007)
- Actions sociales (2007)
- Accidents du Travail ANAGRAM (2010)
- Achats sous Chorus (2010)
- Frais de déplacements DT (2010)

**Direction des Affaires Financières (DAF) -
Département du contrôle interne et des systèmes
d'information financiers (DCISIF - ex-DSIBF)**

Contrôle Interne Comptable

**Présentation des concepts
et de l'organisation**

Ce document, à destination des responsables de tous niveaux synthétise les informations essentielles à maîtriser pour mener à bien des actions de contrôle interne comptable.

Il propose des informations pratiques (questions usuelles, outils disponibles ...) mais aussi une synthèse des concepts théoriques à assimiler pour se guider dans le développement d'une démarche de CIC.

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE